

LES ENGRAIS COMPARÉS AU GUANO.

(Par un Agriculteur Pratique.)

"Une perte volontaire crée un triste besoin."

Je désire ardemment faire comprendre au public anglais la grande importance dont sera pour l'intérêt agricole du royaume la collection et la conservation systématique de tout engrais, vidanges et déchets de toutes sortes, et l'immense perte que fait la société en permettant qu'un si étonnant gaspillage ait lieu.

Le simple fermier ne peut faire que bien peu de chose pour effectuer dans l'économie de chaque ménage une révolution telle que celle qui doit avoir lieu, avant qu'une plus grande portion de déchet animal et végétal susceptible d'être converti en engrais utile, soit conservée généralement, ce qui n'aura lieu que lorsqu'il aura été montré et prouvé, à la satisfaction du public anglais, qu'il est d'une grande valeur, et qu'il aura été pourvu à sa collection et à sa conservation par des dispositions législatives.

ANGRAIS DOMESTIQUES ANGLAIS.— Sous ce terme je comprends toutes les espèces de matières de cloaque, vidanges et déchets animaux et végétaux, le produit de l'économie domestique dans la conduite des affaires du ménage dans chaque famille.

VIDANGES, OU FUMIER PROHIBÉ.— Voelker dit : "Les excréments solides des hommes sont plus riches en matières fertilisantes que les excréments du cheval, de la vache, du cochon ou du mouton. La nourriture de l'homme consiste en produits provenant des règnes animal et végétal, et l'une et l'autre espèce de nourriture, contient, dans la même quantité de matières, plus de substances azotées et de sels inorganiques, que les aliments dont se nourrissent les chevaux, les bêtes à cornes, les moutons et les cochons : en d'autres termes, la nourriture de l'homme est plus concentrée que celle des animaux herbivores, qui sont les principaux producteurs du fumier de paille." Il n'est donc pas besoin de beaucoup de sagacité pour reconnaître que les excréments humains l'emportent sur ceux des animaux domestiques comme engrais."

ANGRAIS D'ÉGOUTS OU CLOAQUES.— Mechi remarque que dans l'engrais d'égout "le chimiste reconnaît des pièces de bœuf, des bassins de tortue, des cargaisons de sucre, de café, et de vin d'Oporto, des millions de livres de pain, et des milliers de tonneaux de fromage et de beurre."

DÉCHETS ANIMAUX ET VÉGÉTAUX.— Chaque famille laisse perdre annuellement une quantité considérable de cette espèce d'engrais. Le grand but étant de se débarrasser aussitôt que possible de ces rebuts de la cuisine; on les regarde comme n'étant d'aucune valeur, et on les jette de côté.

L'importation du guano coûte à ce pays deux millions annuellement, et s'il peut se trouver dans quelque autre partie du monde, elle ira en augmentant; il y a néanmoins probabilité que les sources du guano seront

bientôt variées. Le professeur Way (à ce que je crois) calcule que la valeur de l'excrément humain équivalant en moyenne à £1 par tête annuellement; et supposant la population de 28,000,000, elle donnera une valeur collective de £28,000,000; et si l'on y ajoute la valeur de toutes les matières excrémenteuses ou de cloaques, et des déchets animaux et végétaux, la quantité totale d'engrais de toutes sortes qu'on laisse perdre maintenant la plupart du temps, donnera un total qu'on peut estimer d'une valeur annuelle de £50,000,000, cinquante millions de livres sterling, gaspillés ou perdus annuellement. M. Lawes et le Dr. Gilbert ont prouvé à Rothamstead que, tandis qu'une terre non engraisée produisait 16 minots de froment, la même terre engraisée avec 14 tonneaux de fumier de paille en produisait 21 minots, qu'une terre non engraisée avait produit 13 quintaux de navets, et que la même terre engraisée par 12 tonneaux de fumier de paille en produisit 17 tonneaux. Le fumier prohibé, comparé au fumier de basse-cour, est comme 7 ou 8 à 1 au moins, quant à ses qualités fertilisantes; on ne peut pas mesurer ou estimer par tonneaux la quantité qui en doit être appliquée au sol; cependant on peut dire que son équivalent d'1½ tonneaux par acre formerait un engrais de surface amplement suffisant, et produirait d'aussi bonnes récoltes. Nous avons donc, comme on peut voir, 50,000,000 de tonneaux de ces engrais, qui, s'ils étaient préservés, préparés convenablement et appliqués au sol, produiraient la quantité étonnante de 23,537,500 qrs. de froment, ou 612,500,000 tonneaux de navets. Il pourra paraître singulier de voir cette importante question posée de cette manière; mais nous désirons faire connaître un fait simple: nous voyons ici la perte annuelle de 50,000,000 de tonneaux d'un engrais du premier ordre, qui, s'il était appliqué au sol, donnerait en produits, pour l'avantage de la population, à peu près l'équivalent de 24,000,000 qrs. de blé, qui, aux présents prix du marché, réaliseraient près de £100,000,000, sterling. Je n'ignore pas combien on peut abuser des chiffres pour grossir des comptes, et combien on peut trouver à redire à cette manière de traiter une question aussi importante, et qui se présente sous tant de phases, mais si je réussis à faire voir une perte annuelle aussi étonnante que celle d'un engrais de la valeur de £50,000,000, qui, s'il était recueilli et appliqué convenablement au sol, produirait assez d'aliments pour suffire aux besoins de 15,000,000 d'individus, j'aurai fait quelque chose pour exciter l'attention, et provoquer la discussion sur laquelle repose l'application du remède, c'est-à-dire, la sympathie du public, et la résolution prise de sa part d'adopter des mesures de nature à faire finalement, que les immenses quantités de ces engrais qui se perdent présentement soient préservées et préparées pour être employées généralement en agriculture.

Les différentes méthodes maintenant en usage pour désinfecter ces engrais font qu'il est très facile de les amasser, et tout wagon ou charpentier pourrait venir en aide à chaque famille qui voudrait trouver le moyen de les conserver. Tout ce que je désire obtenir c'est "la volonté;" si elle existe, "l'exécution" sera aisée.

Comme les Chinois, nous devrions avoir une loi qui défendit aux cultivateurs de laisser perdre l'engrais, et qui leur ordonnât de se fournir du mécanisme nécessaire pour le recueillir sûrement et régulièrement.

Je suggérerais que le parlement passât un acte prohibant une pareille perte, et autorisant chaque paroisse à nommer des officiers chargés de faire des arrangements pour la collection, la préservation, la désinfection et la vente de ces engrais; les arrangements mineurs, tels que le choix de vidangeurs ou gadouards, le dépôt, &c., pourrait se faire aisément. L'acte devrait embrasser le principe d'une mesure sanitaire sur un très grand plan, combinée avec l'impulsion la plus puissante et la plus avantageuse qui ait jamais été donnée à l'agriculture de ce pays.

POINTS PAR LESQUELS LES ANIMAUX MAIGRES DOIVENT ÊTRE CHOISIS.

Le premier point à constater est la pureté de la race de l'animal, quelle qu'elle puisse être, attendu que c'est par ce point qu'est déterminée la tendance, ou le degré de disposition à engraisser, dans les individus de la lignée spéciale. Il y a plusieurs marques pour indiquer la pureté de la race; la couleur est une bonne marque; quand les couleurs sont partout définies. La peau chauve autour des yeux et du museau est toujours sans taches et définie dans les animaux à bonne organisation. Les cornes, quand il y en a, sont longues ou courtes, selon la race; lisses et convergentes; blanches partout dans quelques variétés, et picotées de noir dans d'autres. La forme de la corne n'est pas un point essentiel.

La forme de la carcasse est ce qu'il y a de plus important à considérer ensuite; et l'on peut dire peut-être que c'est le point le plus digne d'attention, l'important même sur la qualité de la race. On peut supposer que les animaux maigres existent dans une condition qui va du quart à la moitié de l'engraissement complet, et qu'on peut voir dans cet état les mêmes propriétés de conformation que dans celui de l'engraissement parfait. Si la quantité de chair qui est présente ne montre pas les points nécessaires, il faut examiner les os minutieusement, et voir s'ils sont liés de sorte à fournir les points dans le procédé futur de l'engraissement. Ces points sont les mêmes que ceux qui ont été mentionnés dans notre dernier article, comme devant exister dans la première condition, et il faut beaucoup de discernement et de sagacité, pour découvrir la présence de ces points dans l'état de maigreur de la bête. Le juge doit compter que ces points